



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la Préfecture de Nanterre  
le.....7...AVR...2017.....  
et publié le.....7...AVR...2017.  
Le directeur général des services

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2017**

Séance du 29 mars 2017

Convocation du 23 mars 2017

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-trois mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Mme Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Thibault Hennion, Mme Claire Beillard-Boudada, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Louis Oheix,  
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etaient absents:

M. Thierry Legros,  
M. Xavier Tamby,  
M. Christian Lancrenon

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 29 mars 2017

**OBJET : Attribution de subventions aux associations et aux autres bénéficiaires pour l'année 2017**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer des subventions de fonctionnement conformément au tableau joint à la présente délibération pour un total de 1 862 178 € se répartissant comme suit :

➤ subventions aux associations (nature 6574)	:	1 196 378 €
➤ subventions à des particuliers (nature 6574) pour acquisition de VAE	:	7 500 €
➤ subventions à des associations ou tiers partenaires (nature 6574)	:	86 300 €
➤ subvention au CCAS (nature 657362)	:	572 000 €

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Lamy*